

demandeur au Prince-Victor une déclaration sur ses intentions politiques.

Une adresse dans ce sens a été votée à l'unanimité.

M. Paul de Cassagnac a pris ensuite la parole.

Il a dit qu'il acceptait le mandat, et qu'il était sûr que la réponse viendrait bientôt.

Aucun incident.

#### Conférence à Denain

Paris, 11 janvier.

MM. Laguerre, Giard et Girodet, feront une conférence publique, à Denain dimanche prochain.

Le Tarn

Toulon, 11 janvier.

Le Tarn venant du Sénégal est entré aujourd'hui dans le port et subira une quarantaine d'observations de quelques jours.

#### Incendie à Rouen

Rouen, 11 janvier.

Un incendie vient de réduire en cendres le dépôt de coton de M. Pannier frères, à Darnetal. Les dégâts sont estimés à 150 000 francs.

60 ouvriers se trouvent sans travail.

#### EXTÉRIEUR

##### Affaires d'Espagne

Madrid, 11 janvier.

Le ministre des travaux publics a adjuré l'opposition de nos combattants le suffrage universel, dans la réforme de la constitution, afin d'arriver à la conciliation des fractions du parti libéral-monarchique.

M. Castellar parla lundi. Il attaqua le voyage du roi et la politique du cabinet Sagasta. Le vote du message est attendu mardi.

##### Un naufrage

Hôpital, 11 janvier.

Une golette qu'on croit être l'Adler, golette austro-hongroise, venant de Tambico est échouée contre les roches.

Les bateaux de sauvetage et les remorqueurs sont sur les lieux.

On espère sauver le navire et l'équipage.

#### CHRONIQUE LOCALE

##### ROUBAIX

LE CONDITIONNEMENT. — Dans l'une des dernières séances du Conseil, le minorité de droite a demandé à l'administration de faire relier le conditionnement au réseau téléphonique.

On avait promis de faire droit à ce voeu bien modeste, mais d'autant plus intéressant.

Le négocios roubaïsien attend toujours.

Le « RADICAL DU NORD ». — Les fondateurs du journal intransigeant n'ont pas encore réuni tous les fonds nécessaires à leur entreprise. Les groupes socialistes de Roubaix ne leur prêtent qu'un concours assez limité.

CONTRIBUTION SUR LES VOITURES ET LES CHEVAUX. — Nous recevons de la mairie la communication suivante :

« Le Maire de la ville de Roubaix rappelle aux intéressés les dispositions suivantes concernant les déclarations relatives à la contribution sur les voitures et les chevaux.

« Les déclarations comprennent les éléments de cotisation existant au commencement de 1884, doivent être faites avant le 16 du mois de janvier 1884.

« La taxe est réduite de moitié pour les chevaux et voitures impossables, d'après l'article 5 de la loi du 23 juillet 1872, lorsqu'ils sont employés habituellement pour le service de l'agriculture, ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'application du droit de patente, sauf en ce qui concerne les professions rangées dans le tableau annexé à la loi du 18 mai 1850, et dans les tableaux correspondants annexés aux lois de tentatives subéquentes (Loi du 22 décembre 1879, article 3).

« Les voitures non attelées, mais en état de servir au transport des personnes, sont soumises aux mêmes taxes que si elles étaient utilisées.

« Pour les chevaux et les voitures acquises dans le courant de l'année, et pour les changements de résidences qui donnent lieu à un accroissement de taxes, les déclarations doivent être faites dans le délai de trente jours, à partir de la date à laquelle se sont produits les faits susceptibles de motiver l'imposition de nouvelles taxes ou de taxes supplémentaires.

« C'est le 15 janvier 1884 qu'expire le délai accordé pour déclarer les chevaux et voitures que l'on a cessé de posséder dans le courant de l'année 1883.

« Les déclarations qui ont été faites précédemment, étant valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu ne doivent pas être renouvelées.

« Les mules et les mulots de selle, ainsi que les mules et mulots servant à atteler les voitures impossables à la contribution sur les voitures et les chevaux, sont passibles de cette contribution d'après le même tarif et suivant les mêmes règles que les chevaux (Loi du 22 décembre 1879, article 2).

« Les possesseurs d'éléments imposables trouvent à la Mairie les formules de déclaration primitive et supplémentaire qu'ils doivent remplir, en temps utile, afin d'éviter d'une part le doublement des taxes pour déclarations inexactes, ou d'autre part la continuation de l'imposition d'éléments de cotisation qui ont cessé d'être imposables. Ces formules contiennent un résumé des dispositions législatives concernant la contribution dont il s'agit. »

TARIFS DE CHEMIN DE FER. — Par arrêté préfectoral la Compagnie du chemin de fer du Nord, est autorisée à faire l'application des nouveaux tarifs internationaux qu'elle a soumis à l'homologation ministérielle pour le transport des voyageurs et de leurs bagages, au départ de la France et de l'Angleterre, à destination de la Belgique (ou réciproquement), et au départ de la France pour la Hollande (ou réciproquement), lesquels sont contenus dans un livret portant la date du 1er août 1883, et destiné à remplacer celui du 1er février 1880.

L'AFFAIRE DES « TROIS-PONTS ». — Voici des détails sur cette affaire que nous avons brièvement racontée hier :

On sait que, parmi les jeunes filles mortes vic-

times de la catastrophe du 5 novembre, se trouvait Mme Marie Vaillant. Sa mère, qui est veuve, habite aux Trois-Ponts, avec quatre enfants. Les deux plus jeunes, Léon et Jules, âgés de 7 et 8 ans, entendent souvent parler, depuis quelques mois d'incendies, voulant jeter « au feu ».

Jeudi matin, en sortant de leur lit, ils prirent des allumettes. Léon dit à Jules : « Je voudrais bien être brûlé aussi, moi ; je ne devrais plus aller à l'école ; essaye un peu de mettre le feu à mes habits. » Jules ne se le fit pas dire deux fois. Il alluma une allumette et l'approcha des vêtements de son frère. Les flammes entourèrent bientôt le petit imprudent. Aux cris, poussés par les deux enfants, la mère accourut jeter de l'eau sur Léon, et put heureusement éteindre les flammes.

L'enfant n'a été brûlé que superficiellement alors. Son état est assez satisfaisant. M. Denia, médecin, espère le guérir complètement, en quelques semaines.

Aux « Trois-Ponts » où l'on a naturellement grossi l'événement, les commentaires vont leur train ; il y a eu, durant toute la journée de jeudi, une véritable procession à la maison de la femme Vaillant.

UNE RIXE A WASQUEHAL. — Vendredi soir, le hameau du « Noir-Bonnet » à Wasquehal, a été le théâtre d'une rixe sanglante.

Depuis quelque temps la discorde régnait entre les familles Bourqueux et Coquelle. Ce sont les femmes, naturellement, qui avaient commencé à se quereller, à propos d'une futilité.

Les mariés et les enfants étaient intervenus De là, de nombreuses « prises de bec ». Plusieurs ont même, été allé jusqu'à se frapper. Mais vendredi, la dispute prit une tournure plus grave. On a été arrêté de part et d'autre de couteaux et même de marteaux. Il y eut, entre les deux familles ennemis, une lutte terrible, dans laquelle on se cogna fermé.

Le fils d'un cabaretier de l'endroit, Auguste Maton fut malé à la rixe. Plusieurs ont reçu des blessures graves. Pendant tout la nuit, le hameau du « Noir Bonnet » a été troublé par des cris et des vociférations. Samedi matin, deux gendarmes de Roubaix se sont rendus à Wasquehal, pour ouvrir une enquête.

LA SUCCESSION DUPONT. — On lit dans l'Economie, journal de Tournai :

« Le Dupont du canton de Celles seraient-ils, eux aussi, déçus dans leur espoir comme les Dupont du canton de Boussem ?

« Voici qu'on nous écrit que les vraies, les seules héritières d'Alexis Dupont sont du canton de Templeuve et habitent Pécq.

» A qui tour maintenant ?

CERTIFICAT. — Voici un renseignement qu'il n'est pas utile de porter à la connaissance du public :

Il arrive chaque jour que des chefs d'établissement, des directeurs de Compagnie, des hommes d'affaires, des curés, etc., ont à délivrer des certificats de bonne vie et morte.

Délivrer cette pièce sur papier libre, c'est s'exposer à une amende de 60 francs ; tout certificat devant être libellé sur papier timbré à 60 centimes.

Il y a cependant un moyen d'économiser cette somme, quelque minime qu'elle soit ; c'est de donner son attestation ou ses renseignements sous forme de lettre, en ayant soin de compléter par une adresse quelconque, mais ne pouvant pas être contestée.

L'ANNÉE 1884. — L'année 1884 dans laquelle nous venons d'entrer correspond aux années 6597 de la période julienne ; 2660 des olympiades ; 2367 de la fondation de Rome ; 2631 de l'ère de Nabonassar ; 5644 de l'ère des Juifs ; 1882 de la naissance de Jésus-Christ ; 1300 de l'Hégire des musulmans. Les fêtes mobiles suront lieu ; la Septuagésime, le 10 février, les Cendres, le 27 février, les Rameaux, le 6 avril, Pâques, le 13 avril, l'Ascension, le 22 mai, Pentecôte, le 1er juin ; la Trinité, le 8 juin ; Fête-Dieu, le 12 pour le dimanche suivant. La St-Jean tombe un mardi, l'Assomption un vendredi, la Toussaint un samedi, et Noël un jeudi.

TOURCOING

Dans la nuit du 9 au 10 courant des voleurs se sont introduits après avoir ouvert les volets et brisé un carreau dans le magasin d'un sieur Pierre Leroy, marchand de rouennerie, demeurant à Mouveaucourt, hameau du Flé, et ont dérobé les objets ci-après désignés :

Deux pièces de 50 mètres en toile bleue. — Une pièce de 50 mètres de drap vert. — Une pièce de 25 mètres en drap gris. — Une pièce de couloir de 50 mètres. — Une pièce de hamel blanc de 45 mètres. — 3 douzaines de mouchoirs de poche en coton. — 2 douzaines de chemises d'hommes en couleur. — 3 douzaines de mouchoirs en fil blanc. — 3 camisoles d'enfant en laine grise. — 3 mouchoirs en laine noire. — 6 tricots en laine grise. — 13 mètres de tulle blanc. — 6 calepins de 10 cm. — 3 douzaines de chapeaux de paille. — 1 foulard en soie bleue marine. — Un couvert en coton blanc. — 6 bas en coton tigré ; le tout s'élevant à la somme de 72 francs.

Leroy ne soupçonne personne, les recherches sont jusqu'à présent restées infructueuses. Les recherches continuent.

L'AFFAIRE DU BOULEVARD. — Nouveaux détails. — Quatre des individus qui faisaient partie de la bande qui s'est distinguée hier par ses méfaits, sur le boulevard, viennent d'être arrêtés. Ce sont les nommés Dupont Joseph, Léopold Vanderghen, Adolphe Buer et François Beurnens.

La bande de ces malfrateurs, avant de mettre à l'œuvre, avait rencontré un ami, Edouard Verlinde. Verlinde était muni de trois billets de gendarmerie qu'il avait volés chez M. Leruste, marchand épicer au Blanc Beau.

Le génie fut absorbé en commun, et c'est après ces copieuses libations que fut accompli le scandale dont nous avons déjà rendu compte.

Avant de se porter au boulevard ces mauvais sujets avaient rencontré Hermance, cabaretier rue du Calvaire, et l'avaient roué de coups. Hermance garde le lit depuis ce moment.

Nous adressessons des félicitations à M. Mathon, employé d'octroi. M. Mathon, ne consultant que son courage, s'est emparé du sieur Théry, et malgré tous les efforts accomplis par les amis de Théry pour le dégager, il a su le maintenir jusqu'à l'arrivée de l'agent de police Cateau auquel il l'a renvoyé.

Cateau a aussi vaillamment accompli son devoir

#### LILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 11 janvier s'occupa des moyens d'émission de l'emprunt. La parole est donnée à M. Grandel, rapporteur de la commission des finances.

L'assemblée vote le maintien de sa délibération du 20 novembre dernier en ce qui est du nombre des obligations à émettre, et fixe le paiement du premier coupon à un an de la date de l'ouverture de la souscription, bien que les souscripteurs aient six mois après la répartition des titres pour faire leurs versements.

LA REVUE DES GARDES-CHAMPIÈTRES du département du Nord a été publiée jeudi soir, à la préfecture, par M. Jules Cambon, accompagné de M. Gasser, commissaire central. M. le préfet addressa un petit speech aux modestes fonctionnaires qui lui ont été présentés. Il a remis à la plupart d'entre eux des gratifications.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD. — Dans sa séance de mercredi, la Société des agriculteurs du Nord a introduit les changements suivants dans son bureau : M. Corenwind, a été élu président, M. Gustave Dubar, vice-président, et M. A. Renouard, secrétaire général.

LE MÉDAILLON DE WASQUEHAL. — Vendredi soir, le hameau du « Noir-Bonnet » à Wasquehal, a été le théâtre d'une rixe sanglante.

Depuis quelque temps la discorde régnait entre les familles Bourqueux et Coquelle. Ce sont les femmes, naturellement, qui avaient commencé à se quereller, à propos d'une futilité.

Les mariés et les enfants étaient intervenus De là, de nombreuses « prises de bec ». Plusieurs ont même, été allé jusqu'à se frapper. Mais vendredi, la dispute prit une tournure plus grave. On a été arrêté de part et d'autre de couteaux et même de marteaux. Il y eut, entre les deux familles ennemis, une lutte terrible, dans laquelle on se cogna fermé.

LE CABARETIER DE L'ESPRESSO. — Jeudi, vers une heure du matin, un incendie a détruit une meunerie à eau et à vapeur appartenant à un sieur Charles Vierion, les pompiers de cette ville et ceux de La Gorgue, accusés immédiatement sur le lieu du sinistre, ont pu, grâce à leurs courageux efforts, empêcher le feu de se propager et de gagner les maisons voisines ; les murs de cette usine sont restés debout, mais le matériel et les marchandises qu'elle renfermait étaient détruits par la proie des flammes.

ON ÉVALUE LES PERTES. — On évalue les pertes à environ 35 000 francs ; elles sont couvertes par la Cie d'assurance, le Nord.

s'abordé plus, à Lompret, sans parler de la fameuse dame blanche.

Présrez garde ! prenez garde !

La dame blanche vous regarde !

s'écria-t-on partout.

En vérité, si c'est un habitant de la commune qui invente cette fable il a réussi à faire une fameuse peur aux villageois. Nul doute que bientôt une ballade ne célébrera la dame blanche de Lompret à l'égale de celle de Boteldieu...

Wervicq-Sud. — On lit dans l'Echo du Nord :

« Mercredi dernier, 9 courant, Henri D..., cabaretier au Paradis, à Wervicq-Sud, a été victime de violences graves de la part de son fils et de son gendre.

Le 11 janvier, Henri Dubois, 22 ans, peigneron,

17 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Pierre Catore, 75

ans, journalier, rue Decrème, 7.

NEWCOMENS, 81. — Rosalie Dumortier, 81 ans, pensionnaire, Hospt. — Mathilde Vandembosch, 21 ans, pensionnaire, Hospt. — Sophie Dubois, 22 ans, peigneron, Grande Rue, fort Muller, 21. — Jules Franchomme, 17 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Pierre Catore, 75 ans, journalier, rue Decrème, 7.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.

M. le Directeur du Journal de Roubaix,

Permettez-moi, je vous prie, d'avoir recours à votre estimable journal vous priant de bien vouloir y insérer les lignes suivantes :

« Il y a quelques mois, je reçus de la voirie municipale un avis d'avoir à démolir mon trottoir et remplacer les grès non réglementaires par des pavés équiréas d'Arras, et remplacer également des bordures qui n'étaient pas en grès de Béthune ou d'Arras. Je m'exécutai donc de bonne grâce à cette injonction, mais je m'aperçus que mon voisin moins pressé que moi, a conservé son trottoir aux grès pointus. En outre, la ville a exécuté